PARCS NATURELS RÉGIONAUX
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Plan Climat
une COP d'avance

Transition énergétique

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR MOBILISÉS

Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de Camargue
Parc naturel régional des Alpilles
Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Parc naturel régional du Luberon
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
Parc naturel régional des Baronnies provençales
Projet Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Parc naturel régional du Verdon
Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
Parc naturel régional du Queyras

Sommaire

Préambule 6

Axe 1 - Cap sur l'éco-mobilité 8

Des sorties en montagne sans voiture dans le Verdon 9

Une étude-action dédiée aux tiers-lieux dans les Baronnies provençales .. 10

Axe 2 - Une région neutre en carbone 12

Programme SEDEL (Services Énergétiques Durables En Luberon) : un conseil en énergie partagé engagé sur le terrain 13

Un guide méthodologique de commercialisation de bois de chauffage en circuit court pour la Sainte-Baume 14

Centrales villageoises dans les Baronnies provençales 15

Axe 3 - Un moteur de croissance 17

La démarche agroécologique REGAIN dans le Verdon 18

En route pour une stratégie forestière de territoire dans les Alpilles 19

Axe 4 - Un patrimoine naturel préservé 21

Paysages en transition photovoltaïque dans les Préalpes d'Azur 22

Une gestion intégrée de la zone côtière en Camargue 23

Le côté obscur des Parcs naturels régionaux : un ciel nocturne à protéger ! 24

Axe 5 - Bien vivre en Provence-Alpes-Côte d'Azur 26

Le Plan Climat Air Énergie Territorial du Queyras 27

Séquestration du carbone dans les forêts privées du Mont-Ventoux 28

Contacts 30

Une Région, huit Parcs naturels régionaux, un projet de Parc

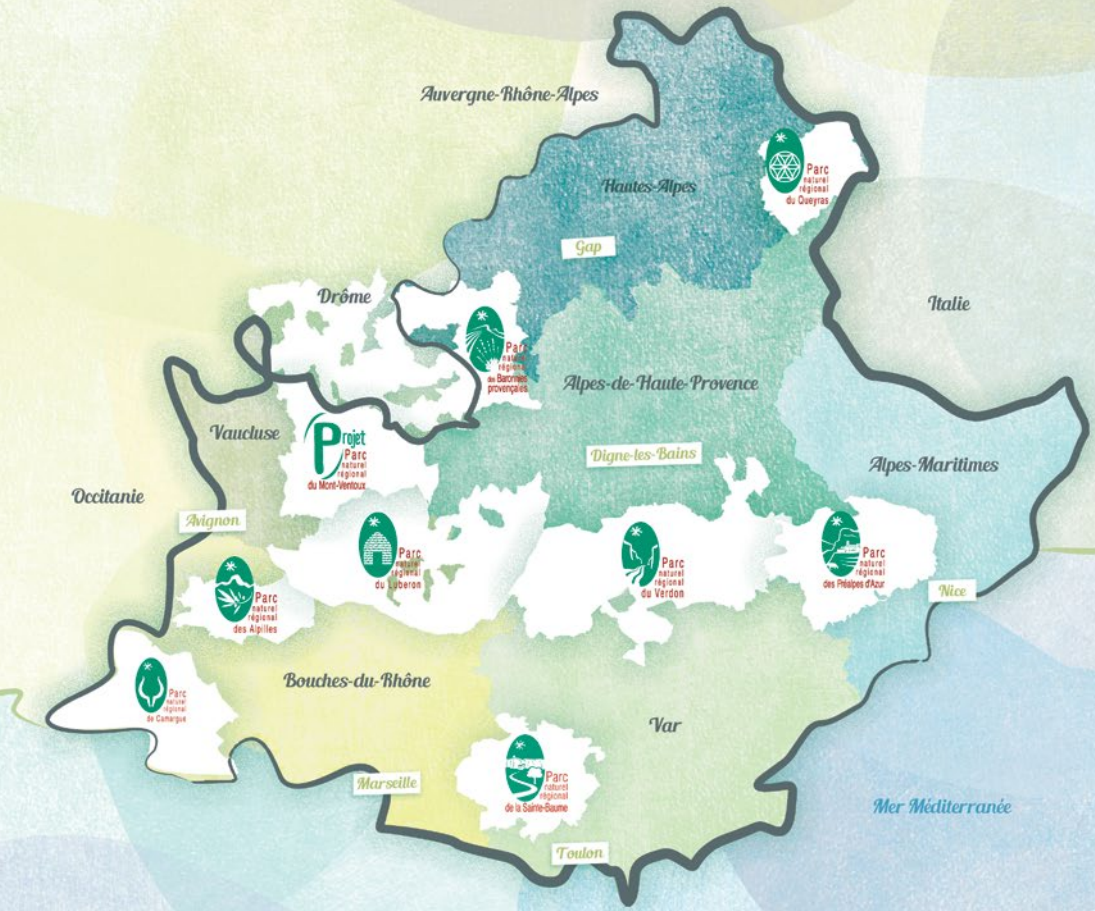

Éditos

Avec 50 % d'espaces boisés et près de 1 000 km de côte, la région Sud est un écrin de biodiversité entre mer et montagne. Les huit Parcs naturels régionaux – Alpilles, Baronnies provençales, Camargue, Luberon, Préalpes d'Azur, Sainte-Baume, Queyras, Verdon – bientôt neuf avec la création du parc du Mont-Ventoux, constituent un patrimoine exceptionnel.

Les effets du changement climatique s'expriment déjà ici, en région Sud. C'est pourquoi j'ai fait adopter un Plan Climat « Une COP d'avance » très ambitieux. Ce plan, articulé autour de 5 axes et 100 actions concrètes, trace pour la première fois à l'échelle d'une région l'objectif d'une neutralité carbone à l'horizon 2050. Son objectif est de faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur une région exemplaire, un territoire moteur en la matière.

Si la Région Sud est garante de la cohérence des actions et des initiatives menées dans le cadre de sa stratégie régionale pour la transition énergétique, les territoires en sont les bras opérationnels. Par leurs compétences en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'habitat, de mobilité-transport, de valorisation des ressources locales et de gestion des déchets, ils mènent un travail exemplaire et de longue haleine.

Je tiens à saluer ici leur action et leur dynamisme pour mener à bien la nécessaire transition énergétique. À leurs côtés, le Sud avance !

Renaud Muselier
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Valorisation du ciel nocturne et lutte contre la pollution lumineuse. © F. Dubreuil

Les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont pleinement investis dans la lutte contre le changement climatique et la transition écologique et énergétique. Leur action concrète au plus près du terrain et leur capacité à initier des projets innovants, sur-mesure et collaboratifs, les placent au cœur du Plan Climat de la Région Sud initié en 2017 « une COP d'avance ».

La plus grande force des Parcs est sans nul doute leur capacité à fédérer des acteurs de tous horizons, au-delà des frontières administratives, avec une vision territoriale, à mobiliser des financements d'origines diverses et à accompagner les acteurs dans la conduite de leur projet.

Créée en 2015, l'association « réseau des Parcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur », et ses groupes thématiques, permettent de développer, avec le soutien de la Région, des projets mutualisés, profitables à l'ensemble des acteurs du développement local, au bénéfice des territoires par le partage d'expérience.

Notre action dans le domaine de l'énergie et du changement climatique confirme l'intérêt de ce travail collaboratif. Le groupe de travail « Transition énergétique » est très actif. Ce guide vous livre une sélection des travaux et réalisations parmi les plus aboutis. Comme exemple de ces actions, on peut citer le travail sur la sensibilisation à la pollution lumineuse défavorable à la biodiversité et source de gaspillage énergétique. La transition, c'est aussi une mutualisation de l'information et la formation des collectivités territoriales à la suppression des produits chimiques dans le traitement des espaces verts, à la sensibilisation du grand public aux économies d'énergie ou à la promotion des modes de transports doux comme le vélo. Plus récemment, les groupes « Énergie » et « Tourisme » se sont rapprochés pour collaborer à la valorisation de l'astro-tourisme, preuve une fois de plus que le travail mené dans les Parcs, au-delà de la sauvegarde des patrimoines, permet d'envisager la nature et l'environnement comme un atout économique.

Jean Mangion

Président du réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président du Parc naturel régional des Alpilles

Préambule

Le changement climatique, des constats maintenant bien connus

DES ENJEUX CLIMATIQUES ET ÉNERGÉTIQUES PRÉOCCUPANTS À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Les impacts du changement climatique sont déjà observables sur le territoire régional avec, par exemple en 2018, une baisse de 2 à 5 jours de fortes pluies et un été qui a été le deuxième été le plus chaud depuis 1900. Globalement, l'augmentation des températures annuelles de l'air est d'environ 0,3°C par décennie sur la période 1959-2009 et plus spécifiquement sur les mois d'été (+ 0,4 à 0,6°C par décennie). Ceci se traduit par une plus forte vulnérabilité du territoire : canicules, îlots de chaleurs, inondations, feux de forêts…

Le changement climatique entraîne une augmentation des phénomènes climatiques extrêmes qui se traduisent notamment pour notre territoire par des phénomènes d'acidification de la mer Méditerranée, le changement des courants marins et le renforcement de la houle, l'élévation du niveau de la mer avec une augmentation des phénomènes de submersion sur la côte méditerranéenne, qui accentuent l'érosion des plages…

Notre région est aussi l'une des plus affectées par la pollution de l'air, en particulier à l'ozone, en raison des conditions climatiques et de l'importance des transports routiers. L'enjeu associé de santé publique est au cœur des préoccupations régionales.

DES IMPACTS ÉCONOMIQUES POTENTIELS IMPORTANTS

Les données récoltées grâce à l'Observatoire régional de l'énergie, du climat et de l'air (ORECA) montrent que les dépenses énergétiques en région sont équivalentes aux recettes générées par le tourisme, soit 14 milliards d'euros par an (environ 12% du PIB régional).

Au niveau mondial, les impacts des phénomènes climatiques extrêmes se chiffrent à 520 milliards de dollars en perte de consommation et plongent 26 millions de personnes dans la pauvreté. L'échec des actions contre le changement climatique coûte déjà à l'économie mondiale 1,6% de son PIB, soit 1 200 milliards de dollars par an de prospérité.

L'action n'est pas seulement nécessaire, elle est aussi urgente car plus elle tarde, plus elle sera difficile et coûteuse.

La Région, chef de file sur la transition énergétique

DES OUTILS DE PLANIFICATION POUR GUIDER L'ACTION

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) porte la stratégie régionale pour un aménagement durable et attractif du territoire. C'est un schéma de planification et d'aménagement du territoire à moyen et long terme (2030-2050).

Afin de réduire le recours aux énergies fossiles conformément aux objectifs nationaux, le SRADDET entend :

- augmenter la part de production d'énergies renouvelables pour atteindre au final 100% en assurant un mix énergétique décentralisé ;
- baisser les consommations d'énergie finale par habitant de 15% en 2030 et 30% en 2050 par rapport à 2012.

Pour faciliter la convergence des stratégies énergétiques des collectivités et de la Région, une territorialisation des objectifs énergie du SRADDET a été réalisée.

Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) sont des projets territoriaux de développement durable à la fois stratégiques et opérationnels. Ils prennent en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables. La mise en place des PCAET est confiée aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants. En région, 36 intercommunalités sont concernées.

Les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) définissent les mesures à prendre localement pour se conformer aux normes de la qualité de l'air. Au 1er mai 2014, les quatre Plans de Protection de l'Atmosphère concernant le territoire régional ont été approuvés (Alpes-Maritimes du sud, Agglomération de Toulon et Bouches-du-Rhône, Agglomération d'Avignon). Trois d'entre eux (Marseille-Aix, Toulon et Nice) ont fait l'objet de feuilles de route qui valorisent les actions mises en œuvre sur les territoires et renforcent la mobilisation et l'engagement de l'ensemble des acteurs locaux.

LA COORDINATION RÉGIONALE SE MET EN PLACE

Depuis la loi du 27 janvier 2014, la Région a pour mission d'animer la concertation avec l'ensemble des collectivités locales et territoriales, afin de clarifier les modalités de l'action publique territoriale en matière de climat, d'air et d'énergie dans le territoire Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec deux objectifs :

- renforcer la cohérence des actions portées par les différentes collectivités territoriales ;
- optimiser l'efficacité des moyens publics mobilisés pour leur mise en œuvre (gestion des données, mobilisation de l'ingénierie publique et des financements).

Le Plan Climat « Une COP d'avance » et la mobilisation des Parcs naturels régionaux

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a adopté une démarche ambitieuse au travers de son Plan Climat « Une COP d'avance[1] ». Son objectif est de faire de la Région un territoire exemplaire en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique à travers 5 axes :

- **Axe 1 : cap sur l'éco-mobilité**
- **Axe 2 : une région neutre en carbone**
- **Axe 3 : un moteur de croissance**
- **Axe 4 : un patrimoine naturel préservé**
- **Axe 5 : bien vivre en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Ce document vous présente la contribution des Parcs naturels régionaux aux 5 axes du Plan Climat régional « Une COP d'avance ».

1. www.maregionsud.fr/developpement-durable/une-cop-davance.html

AXE 1
Cap sur l'éco-mobilité

À l'échelle de leur territoire, les Parcs naturels régionaux peuvent mener et soutenir des actions favorisant le développement des modes de transports doux ou le transfert modal entre différents types de transports, les modifications de pratiques de mobilité. L'ensemble de ces actions contribue à l'objectif de réduction des consommations énergétiques.

En bref

- *Pour des transports en commun performants et moins polluants.*
- *Vers un système de transport de marchandises durable.*
- *Pour une mobilité individuelle éco-responsable.*
- *Innover pour des transports « Zéro conso, zéro gaspi ».*

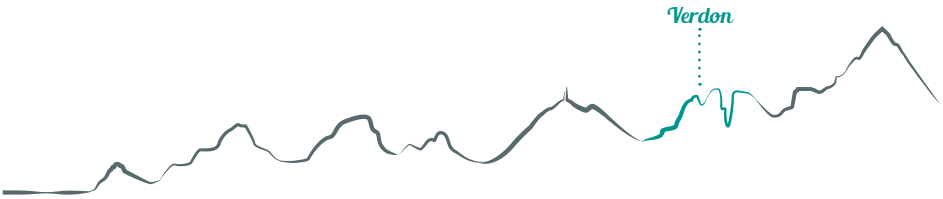

Des sorties en montagne sans voiture dans le Verdon

Les enjeux de la mobilité concernent également les territoires ruraux comme les Parcs naturels régionaux. Les déplacements touristiques n'y échappent pas, pour venir sur le territoire et pour accéder ensuite aux sites d'intérêts majeurs, très prisés, notamment en période estivale. Pour ces déplacements, la voiture est reine mais source de nuisances à travers la congestion des parkings, l'engorgement des routes desservant ces sites...

Afin de favoriser un tourisme d'itinérance plus « doux », le **Parc du Verdon** a édité une brochure en partenariat avec la Région, l'État et l'association Mountain Wilderness, qui propose des sorties sans voiture, promouvant ainsi différentes activités sportives (randonnée pédestre et cyclo, VTT, parapente, canoë-kayak). On peut y trouver les lieux de pratique accessibles en transport en commun.

Dix sorties sont décrites dans la brochure mais bien d'autres itinéraires sont présentés plus en détail sur le site avec toutes les informations nécessaires pour les réaliser dans de bonnes conditions (topos des itinéraires, lignes des transports en commun, conseils divers…). **www.verdon.changerdapproche.org**

Une étude-action dédiée aux tiers-lieux dans les Baronnies provençales

Le développement de nouveaux modes de travail et de télétravail constitue un levier pour l'économie locale. Les tiers-lieux prennent différentes formes : espaces de coworking, maisons de services au public, fabs labs, espaces publics numériques, ateliers collaboratifs... Ces organisations permettent de créer des lieux de travail et de rencontres. Dans les territoires ruraux, ils permettent aussi de limiter le recours systématique à la voiture et constituent un critère d'attractivité supplémentaire pour les territoires, pour les personnes qui y résident et pour celles qui pourraient s'y installer.

Le **Parc naturel régional des Baronnies provençales** a réalisé une étude-action et un diagnostic des tiers-lieux existants sur son territoire. Ce travail s'est accompagné d'échanges entre les acteurs, qui ont abouti à la création de nouveaux tiers-lieux et à la structuration du réseau « Innover en Baronnies provençales ». Cette organisation est une réponse locale pour encourager et essaimer les nouveaux modes de travail et les nouveaux usages du numérique sur le territoire.

Ce travail a été poursuivi au sein de la Fédération nationale des Parcs avec une étude spécifique sur la relation entre Parcs et tiers-lieux, ou comment créer les conditions de développement de ce nouvel outil en y intégrant les ambitions environnementales et patrimoniales propres aux Parcs.

Et aussi...

CAMARGUE

- Développement de l'offre de boucles équestres pour un tourisme doux.

CAMARGUE ET ALPILLES

- Structuration de l'offre cyclotouristique autour de la Via Rhôna et de boucles parcourant les Parcs des Alpilles et de Camargue.

LUBERON

- Conseil en mobilité : mutualisation d'un poste de conseiller en mobilité entre le Parc et 3 intercommunalités afin de porter des actions innovantes dans le territoire.
- "Véloroute du Calavon" : impulsion et accompagnement du projet à sa création il y a 20 ans, jusqu'à son intégration aujourd'hui à l'itinéraire de l'Eurovéloroute n°8.

VERDON

- "Les tours du Verdon", création de boucles locales de randonnée pédestre, dans le cadre de GR de Pays, favorisant l'itinérance moyen séjour.
- Étude et conseil en mobilité partagés avec des intercommunalités du territoire.

PRÉALPES D'AZUR

- Aide à l'acquisition de véhicules électriques pour les communes.
- Étude sur les sites potentiels d'implantation de tiers-lieux.

QUEYRAS

- Aide à l'achat de vélos à assistance électrique pour 3 communes participant à l'opération menée à l'échelle du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR).

Tiers-lieux. © Espace rural numérique de Valdoule

AXE 2
Une région neutre en carbone

En matière de développement des énergies renouvelables, les Parcs mènent depuis de nombreuses années des actions de structuration des filières locales d'approvisionnement notamment autour de la filière bois. Ils mobilisent les acteurs privés et publics, ils agissent à la fois sur l'offre et la demande en accompagnant les projets de chaufferies bois dans les communes, mais aussi sur le développement des éco-matériaux.

Ils accompagnent les porteurs de projets publics et privés, par exemple les centrales villageoises, dans l'élaboration de leur projet de production d'énergies renouvelables.

En parallèle, les Parcs assurent une sensibilisation et une promotion des économies d'énergie.

© PNRSB

En bref

- → *Des initiatives pour développer les énergies renouvelables.*
- → *Rénover plus… et mieux.*
- → *Agir dans le secteur industriel et l'agriculture.*

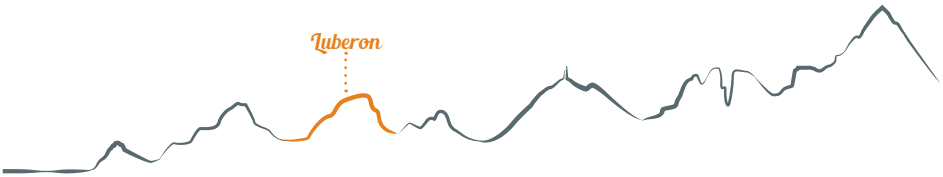

Programme SEDEL (Services Energétique Durables En Luberon) : un conseil en énergie partagé engagé sur le terrain

Depuis 2009, le **Parc naturel régional du Luberon** met à la disposition des communes et intercommunalités qui adhèrent au programme SEDEL une équipe technique spécialisée dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'éclairage public.

À travers une convention dédiée, les élus et agents des collectivités sont accompagnés, en continu et sur le terrain, par un conseiller en énergie partagé dans la gestion dynamique de leur patrimoine et le développement de leurs projets.

Conseiller en Énergie Partagé du programme SEDEL / Luberon. © PNR Luberon

Face à la nécessité de la transition énergétique et aux contraintes économiques, SEDEL est un outil pour conduire une politique énergétique locale efficace : grâce à des ressources humaines et techniques mutualisées et un travail en réseau permanent.

L'intérêt financier du programme a été largement démontré : chaque année en moyenne, ce sont 5,75 € par habitant qui sont économisés grâce aux préconisations techniques mises en œuvre. Par ailleurs, un tel accompagnement garantit un meilleur accès aux appels à projets, à travers des démarches groupées portées par le Parc du Luberon, comme par exemple pour l'obtention du label TEPCV – Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte. Cela facilite grandement le financement des travaux.

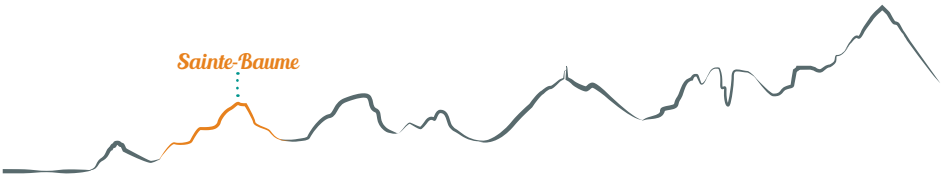

Un guide méthodologique de commercialisation de bois de chauffage en circuit court pour la Sainte-Baume

Dans le **Parc de la Sainte-Baume**, la forêt occupe une place prépondérante avec une couverture de près de 70% du territoire. Depuis plusieurs années, la demande en bois-bûche feuillu est importante de la part des particuliers, qui plébiscitent ce mode de chauffage. Bien que les peuplements de taillis de chênes (verts et pubescents) soient majoritairement présents sur le territoire, la commercialisation de bois-bûche se fait souvent par des revendeurs qui importent du bois d'autres régions françaises voire de l'étranger.

Ainsi, dans le cadre de sa stratégie forestière définie au travers d'une Charte Forestière de Territoire, le Parc a élaboré un outil méthodologique permettant d'accompagner les communes propriétaires de forêts dans leur démarche de vente de bois de chauffage aux habitants.

Dans un contexte de valorisation locale de la forêt, il s'agit de proposer aux habitants de s'approvisionner en bois-bûche exploité localement par des entrepreneurs de travaux forestiers locaux et dans le respect d'une gestion forestière durable.

Un guide « Le bois : de la forêt au foyer » a été publié. Il est le fruit d'un travail multi-partenarial entre le Parc, l'Office National des Forêts, les Communes forestières et le Centre Régional de la Propriété Forestière.

© Justine Carré graphisme

Centrales villageoises dans les Baronnies provençales

Et si tout le monde pouvait participer à la production d'une énergie renouvelable relocalisée ? Le **Parc naturel régional des Baronnies provençales** s'est associé à l'expérimentation initiée par Auvergne Rhône-Alpes Énergie Environnement et 4 autres Parcs pour développer des centrales villageoises. L'intérêt majeur du projet réside dans la mobilisation de la population. Les sociétés créées associent citoyens, associations, collectivités locales, entreprises. Une attention particulière est portée sur la réalisation technique et l'intégration paysagère.

Le Parc des Baronnies provençales a accompagné le premier projet porté par la SAS Centrales Villageoises Rosanaises, de l'idée à la réalisation. Les 107 sociétaires qui la composent ont financé et sont maintenant propriétaires des panneaux photovoltaïques installés sur 8 toitures de la commune de Rosans (05). Puissance installée : 58 kWc sur 355 m², soit l'alimentation de 23 foyers.

Les premières expérimentations ont permis de développer un modèle reproductible dans les territoires ruraux et de mettre à disposition des outils de développement « clef en main » pour tout nouveau projet.

On compte aujourd'hui 36 opérations nationales dont 7 sociétés créées en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Parmi elles, 5 sont dans un Parc naturel régional.

Plus d'info : **www.centralesvillageoises.fr**

Centrales Villageoises Rosanaises. © PnrBp

Et aussi…

CAMARGUE

- Étude de faisabilité pour la construction d'unités de production d'énergies renouvelables en partenariat avec La Compagnie Énergie et Territoires.
- Accompagnement des filières de valorisation de la paille de riz dans l'éco-construction et le génie écologique.

ALPILLES

- Un Parc positionné : un document cadre pour le développement de l'énergie solaire sur son territoire.
- Un Parc force de proposition : identification, hiérarchisation et mise en marché du potentiel solaire sur les surfaces déjà artificialisées.

SAINTE-BAUME

- Analyse territoriale dédiée au développement de la filière méthanisation.

LUBERON

- Un Parc labellisé "Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte" depuis 2015, avec 5,9 M€ de travaux de rénovation (éclairage public, bâtiments, mobilité).
- Le Parc à l'origine ou en appui de filières nouvelles de matériaux biosourcés, par exemple : chanvre textile pour l'isolation ou le bois d'œuvre local.

BARONNIES PROVENÇALES

- Étude du potentiel de développement et de valorisation des énergies renouvelables des Baronnies provençales.
- Soutien au développement de filières bois-énergie locales (bois déchiqueté).

MONT-VENTOUX

- Élaboration d'un schéma de développement des énergies renouvelables d'échelle industrielle.
- Développement de la "culture forestière" des propriétaires forestiers privés pour favoriser la gestion et la valorisation des bois.

VERDON

- Une doctrine du Parc pour mieux maîtriser le développement des centrales photovoltaïques au sol.
- Un Parc labellisé "Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte" avec près de 3 millions d'euros de travaux de rénovation (bâtiments et éclairage public) entre 2016 et 2018.

PRÉALPES D'AZUR

- La coopérative citoyenne (PEP2A) a été soutenue par le Parc pour développer les énergies renouvelables locales avec une première réalisation en 2017.
- Mise en place d'un cadastre solaire disponible pour les habitants. *pnr-prealpesdazur.insunwetrust.solar*

QUEYRAS

- Appui du Parc pour la création de la Centrale Villageoise Ener'Guil en 2015.
- Travaux de rénovation et d'amélioration énergétique pour de nombreux bâtiments du territoire du Parc, par exemple, la mairie de Guillestre.

AXE 3
Un moteur de croissance

De nombreuses filières tirent leurs bénéfices des patrimoines naturels et paysagers et de leur valorisation. Aujourd'hui, la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique présente de nouvelles opportunités économiques pour le territoire régional ; ces démarches sont créatrices d'emplois et de croissance.

Le développement économique fait partie des cinq missions données aux Parcs. Par leurs actions, ils sont vecteurs d'innovation et d'expérimentation.

Centrales photovoltaïques et agriculture, un atout pour l'avenir.
© J. Masafont / PNRPA

En bref

- → *Développer la formation, vecteur indispensable pour réussir la transition énergétique.*
- → *Soutenir la recherche et l'innovation.*
- → *Accompagner les entreprises et les services existants.*
- → *Mettre en place des critères environnementaux dans les outils régionaux.*

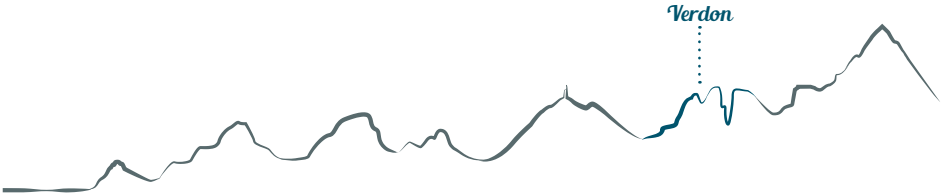

La démarche agroécologique REGAIN dans le Verdon

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture a opéré un changement drastique, conduisant les exploitations agricoles à s'agrandir et se moderniser par le remembrement et la mécanisation. L'emploi de produits de synthèse (engrais, phytosanitaires) s'est généralisé. Si l'intensification des pratiques a permis d'atteindre l'autonomie alimentaire, elle a aussi été à l'origine de la dégradation des ressources naturelles (sol, eau, biodiversité, paysages) et a contribué au changement climatique.

Face à ces enjeux, le **Parc du Verdon** a adopté une nouvelle stratégie tournée vers l'agroécologie. Sur le plateau de Valensole (04), en partenariat avec la Région, la Chambre d'Agriculture 04, la Société du Canal de Provence, AgroSys, l'université de Montpellier, le Parc anime une démarche nommée REGAIN.

Un réseau d'une vingtaine d'agriculteurs s'est constitué pour travailler autour de la qualité des sols. L'objectif de ce travail collectif est d'amener les agriculteurs à comprendre le fonctionnement de leur sol et mettre en œuvre des pratiques permettant de le restaurer. Ainsi, plusieurs agriculteurs expérimentent l'enherbement en parcelles de lavandin. Ces couverts végétaux semés entre les rangs aident à lutter contre l'érosion des sols, apportent de la matière organique et attirent des auxiliaires de culture utiles à la prédation sur les ravageurs et limitent les besoins en eau.

D'autres actions, comme la replantation de haies et d'arbres isolés, restaurent également la qualité des sols, de l'eau, des paysages et de la biodiversité tout en répondant à l'enjeu du changement climatique.

Couvert de coriandre semé en inter-rang d'une parcelle de lavandin pour préserver le sol de l'érosion et développer la lutte biologique.
© PNRV

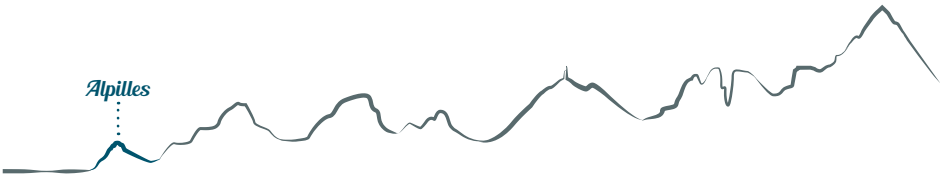

En route pour une stratégie forestière de territoire dans les Alpilles

Les caractéristiques de la forêt méditerranéenne en font une forêt aux multiples fonctions. Le **Parc des Alpilles** a souhaité fonder sa stratégie forestière de territoire en utilisant ce trait saillant de son espace forestier. Cette stratégie a pour but de tirer parti de chaque fonction de la forêt : production, loisir, biodiversité, paysage, climat… Ce travail est basé sur la mobilisation de deux outils : la Charte Forestière de Territoire et le plan d'approvisionnement territorial.

Ces outils devront permettre d'écrire les pages d'une gestion concertée et partagée de la gestion de la forêt à court, moyen et long terme. Et ce, pour mieux mobiliser le bois, à la fois comme bois d'œuvre (écomatériau), bois d'industrie (papèterie, palettes…) ou bois énergie dans le respect de la ressource. La mobilisation des autres atouts de la forêt sera également recherchée : espace social, stockage de carbone, valorisation économique, adaptation au changement climatique, services écosystémiques, tampon pluvial, stockage de l'eau, poumon vert pour l'air et les hommes… Et à travers l'ensemble des actions envisagées, le risque d'incendie sera contrôlé malgré les impacts prévus du changement climatique.

Véritable projet de développement durable basé sur la participation de tous les acteurs (y compris les enfants) pour son écriture, cette stratégie forestière de territoire renforcera le prochain chapitre forestier de la nouvelle charte du Parc naturel régional des Alpilles pour la période 2022-2037.

Broyage sur site de pin pour la production de plaquettes forestières.
© PNR Alpilles

Et aussi...

CAMARGUE

- Participation à la structuration de la filière d'exploitation des roselières et au développement du tourisme de pêche.

ALPILLES

- Accompagnement des professionnels du tourisme à travers une stratégie du tourisme durable.
- Soutien au pastoralisme et à la gestion sylvopastorale.

SAINTE-BAUME

- Accompagnement des producteurs au développement de pratiques agroécologiques.
- Élaboration d'un manuel paysager et environnemental de la gestion forestière.

LUBERON

- Mise en place d'une Charte Forestière de Territoire.
- Promotion de la filière bois-énergie dans une logique de circuits courts à travers l'accompagnement de chaufferies bois-énergie.

BARONNIES PROVENÇALES

- Mise en place d'une Charte Forestière de Territoire.
- Accompagnement des changements de pratiques des agriculteurs au travers des MAEC (Mesures Agro-environnementales et Climatiques).

MONT-VENTOUX

- Édition d'un guide pour les organisateurs d'évènements sportifs et accompagnement pour des manifestations éco-responsables.

VERDON

- Le Parc porte un programme "Espace valléen", financé par la Région, l'État et l'Europe, pour l'investissement dans l'amélioration de l'accueil touristique sur les sites naturels fréquentés.

PRÉALPES D'AZUR

- Accompagnement des changements de pratiques des agriculteurs au travers des MAEC (Mesures Agro-environnementales et Climatiques) : 37 agriculteurs engagés jusqu'en 2020.
- Accompagnement pour des manifestations sportives éco-responsables.

QUEYRAS

- Formation des élus et techniciens et accompagnement des collectivités à la maîtrise de l'énergie.

RÉSEAU DES PARCS

- Structuration, qualification et valorisation de l'offre tourisme durable et de produits locaux à travers la marque "Valeurs Parc" : fin 2018, c'est un réseau de plus de 250 entreprises touristiques et agricoles. Projet structurant à l'échelle régionale, en particulier la mutualisation de 1,7 ETP depuis 2014, financés par la Région pour animer ce projet sur le volet tourisme.

AXE 4
Un patrimoine naturel préservé

Le territoire régional abrite près de 75 % de la biodiversité métropolitaine, notamment dans les territoires de Parcs, faisant de notre région le territoire le plus riche de la métropole. Cette exceptionnelle biodiversité contribue à la qualité de vie et à l'attractivité. La préservation et la mise en valeur de ce patrimoine naturel et paysager, fragilisé par le changement climatique, sont les premières des missions données aux Parcs.

Dans ce cadre et en lien avec les actions retenues dans cet axe, les Parcs œuvrent pour :

- → *Prévenir les risques.*
- → *Préserver les milieux terrestres.*
- → *Préserver la mer Méditerranée.*

© A. Carod - PNRBp

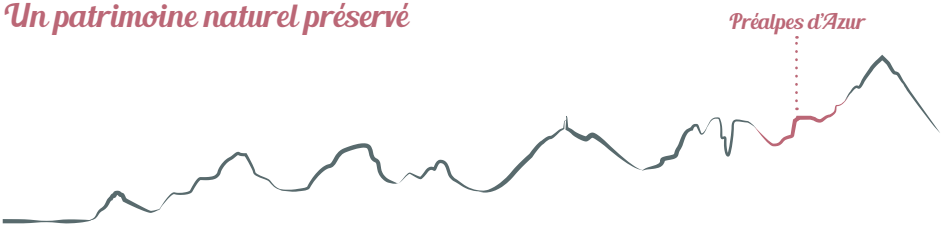

Paysages en transition photovoltaïque dans les Préalpes d'Azur

© PNRPA

Un Parc naturel régional a pour objectif d'œuvrer à un développement économique harmonieux et durable, tout en conciliant protection de l'environnement et préservation des paysages.

Plutôt que de considérer l'arrivée de grands projets d'énergies renouvelables, en particulier photovoltaïques, comme une menace, le **Parc naturel régional des Préalpes d'Azur** a choisi de s'interroger sur les opportunités liées à ces projets. En effet, ces installations peuvent contribuer à atteindre l'objectif de la stratégie énergétique du Parc votée en 2017 qui vise une autonomie en électricité et en chaleur d'ici à 2030.

Le croisement des enjeux (énergie, agriculture, tourisme…) et la réflexion sur les paysages d'hier et de demain sont au cœur du travail mené par le Parc. Une étude menée en 2017 avait pour objectif de proposer une approche commune d'aménagement du territoire tant pour le Parc naturel régional que pour l'ensemble des acteurs. Il s'agissait de définir les conditions optimales d'intégration des systèmes énergétiques solaires dans le paysage tout en la croisant avec d'autres enjeux (agriculture, tourisme, etc). Ce travail encourage à privilégier des projets mixtes qui servent au développement local et ne sont pas seulement consommateurs de d'espace et de bien commun.

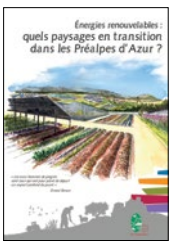

Il a fait l'objet d'une publication : *Énergies renouvelables : quels paysages en transition dans les Préalpes d'Azur ?*

Pour télécharger ce document : **https://bit.ly/2xf8xWq**

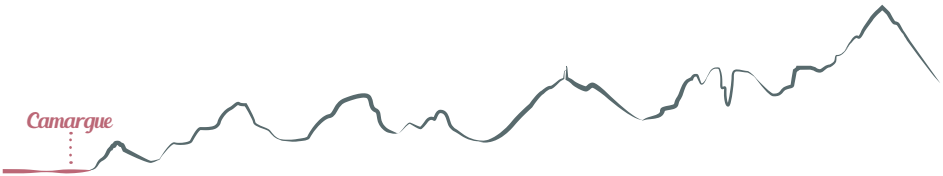

Une gestion intégrée de la zone côtière en Camargue

Déficit sédimentaire, tempêtes et surcote, élévation du niveau marin, enfoncement du delta : la forte érosion du littoral de Camargue qui résulte de ces phénomènes ainsi que le bilan mitigé des techniques de protection en dur ont conduit le **Parc naturel régional de Camargue** à adopter, dans sa Charte, les grands principes de la gestion intégrée de la zone côtière. Sur la base des principes établis en fonction des enjeux humains, économiques et environnementaux, plusieurs actions menées par le Parc déclinent cette stratégie, par exemple :

• Un suivi du trait de côte est réalisé en interne depuis 2017.

• Le Parc contribue aux démarches locales et régionales de planification pour l'adaptation du territoire aux risques inondation/submersion. Il travaille à l'élaboration de préconisations architecturales et paysagères pour la bonne intégration du bâti en zone inondable.

• Dans les étangs et marais salins de Camargue, propriété du Conservatoire du littoral, une gestion adaptative promouvant des solutions fondées sur la nature est à l'œuvre, par la restauration d'un fonctionnement hydraulique plus naturel en faveur de la résilience des milieux et du territoire.

• 2019 verra le démarrage du Plan de paysage pour le littoral de Camargue, il vise à s'interroger sur le paysage auquel nous aspirons et à définir un projet paysager commun aux différentes politiques sectorielles.

• Une technique de gestion douce des dunes à partir de matériaux issus de la paille de riz fait actuellement l'objet d'une expérimentation.

• Enfin, de nombreuses actions de sensibilisation des populations de tous âges sont menées par le Musée de la Camargue et les animateurs du Parc.

© Jean-Emmanuel ROCHE / PNRC

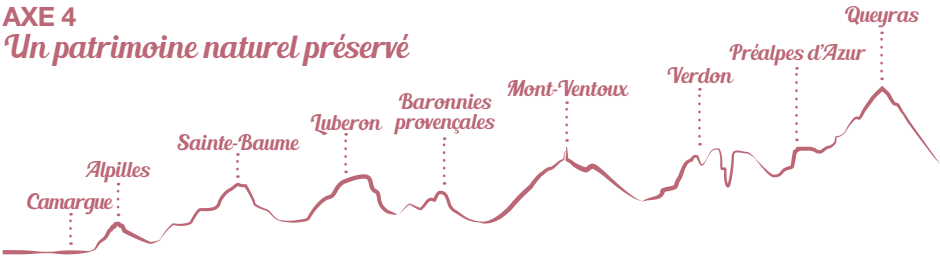

Le côté obscur des Parcs naturels régionaux : un ciel nocturne à protéger

La qualité de notre ciel, en particulier la nuit, fait partie intégrante de notre environnement. Depuis toujours, la vie sur Terre est réglée par l'alternance jour/nuit. Il aura suffi d'une centaine d'années pour que la multiplication, souvent anarchique, de zones éclairées, tant sur le domaine public que privé, menace cet équilibre. La plupart des installations d'éclairage public génèrent une lumière trop agressive, mal dirigée ou mal répartie, créant de la pollution lumineuse. Les conséquences sont nombreuses : perturbation des cycles biologiques (y compris pour les humains), de la vie nocturne, disparition du ciel étoilé, gaspillage d'énergie.

Les Parcs naturels régionaux intègrent ces différents enjeux : promotion des économies d'énergie et protection de l'environnement, de la biodiversité et du ciel nocturne. Les agents accompagnent les communes dans tous ces domaines avec une vision transversale pour une utilisation responsable, efficace et juste de la lumière, en particulier dans la gestion de leurs équipements.

En ce sens, un travail collectif a été mené en 2016 avec la conception et la publication d'un livret intitulé « Le côté obscur des Parcs naturels régionaux : un ciel nocturne à protéger ! », à destination des élus et du grand public. Il sert de base de compréhension des enjeux sur la question, donne des recommandations pratiques et permet de communiquer sur les ambitions des Parcs naturels régionaux en la matière.

Enfin, pour sensibiliser les publics à ce phénomène, les Parcs organisent chaque année, en octobre, des actions dans le cadre de la manifestation nationale Le Jour de la Nuit.

Éclairer juste ! Avant/après : exemple de rénovation de lampadaire.
© D. Tatin

Et aussi...

CAMARGUE

- Cantonnement de pêche dans le Golfe de Beauduc, avec réglementation du mouillage, du dragage et de la plongée.
- Le Parc est animateur du Contrat de delta et de 7 sites Natura 2000.

ALPILLES

- Gestion intégrée de la ressource en eau à travers un accompagnement aux économies d'eau et à la préservation de la qualité des eaux.

SAINTE-BAUME

- Sensibilisation pour l'accès aux massifs l'été à travers la garde régionale forestière.
- Étude des zones de sauvegarde des masses d'eau souterraines.

LUBERON

- Un programme « Économisons l'eau, chaque goutte compte ! » avec de nombreuses cibles (élus, professionnels, scolaires, habitants, touristes…).
- Élaboration d'un plan de paysage 2017-2019, labellisé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

BARONNIES PROVENÇALES

- Valorisation des services rendus par les espèces emblématiques de vautours réintroduits (équarrissage, attractivité touristique…).
- Gestion intégrée et sensibilisation aux risques naturels de moyenne montagne.

MONT-VENTOUX

- Animation de 4 sites Natura 2000.
- Élaboration d'un Plan de paysage.

VERDON

- Les écogardes au service du dispositif "Guerre du feu" initié par la Région, pour sensibiliser les visiteurs aux risques d'incendie.
- "Économisons l'eau dans les bâtiments publics" : un accompagnement de communes volontaires avec des diagnostics et la mise en œuvre d'actions.

PRÉALPES D'AZUR

- Sensibilisation pour l'accès aux massifs l'été à travers la garde régionale forestière.
- À l'automne 2018, labellisation "Rivière sauvage" de l'Estéron, l'une des rivières les plus préservées de France.

QUEYRAS

- Mise en place d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour une gestion intégrée des risques d'inondation.

AXE 5
Bien vivre en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Acteurs primordiaux de la résilience territoriale, les Parcs sont au cœur de cet axe par les actions qu'ils mènent au quotidien, en portant des projets de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, en soutenant et initiant des projets alimentaires territoriaux permettant de rapprocher consommateurs et producteurs dans une logique de solidarité économique et territoriale.

© PNRV

En bref

- → *Créer des villes où il fait bon vivre.*
- → *Favoriser les circuits courts et une alimentation saine.*
- → *Valoriser l'atout « Parcs naturels régionaux ».*

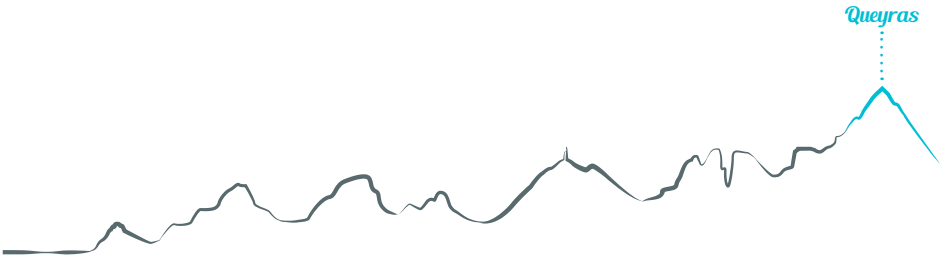

Le Plan Climat Air Énergie Territorial du Queyras

Le Plan Climat Air Énergie (PCAET) est une démarche territoriale de développement durable à la fois stratégique et opérationnelle. Cette démarche a pour finalité de réduire la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, de développer les énergies renouvelables locales et de faciliter l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique. En 2014, le **Parc du Queyras** a réalisé un Plan Climat Air Énergie Territorial volontaire, avec pour objectif global *« atteindre l'autosuffisance énergétique à l'horizon 2050 »*.

Sa mise en œuvre s'est notamment concrétisée par des actions de développement des énergies renouvelables et locales, avec la création de la centrale villageoise Ener'Guil, le développement de chaufferies bois, des opérations d'accompagnement aux économies d'énergie (guide Habitat du Queyras et Énergie) ou encore la promotion du covoiturage.

Depuis 2017, le Parc du Queyras travaille avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras pour élaborer une démarche PCAET sur un périmètre géographique élargi, englobant celui du Parc, et utilisant ou reprenant les travaux menés par le Parc, et basé selon les principes de la démarche Negawatt : sobriété, efficacité, énergies renouvelables.

Le diagnostic territorial du PCAET est réalisé en interne, la phase de mobilisation et de concertation se veut innovante, ouverte, des animations, conférences, ateliers avec les habitants, les entreprises, les socio-professionnels, sur les grandes thématiques territoriales du PCAET : changement climatique, biodiversité, énergies renouvelables, habitat, mobilités…

Atelier « nos stations de montagne dans 20 ans » dans le cadre de l'élaboration du PCAET. © PNRQ

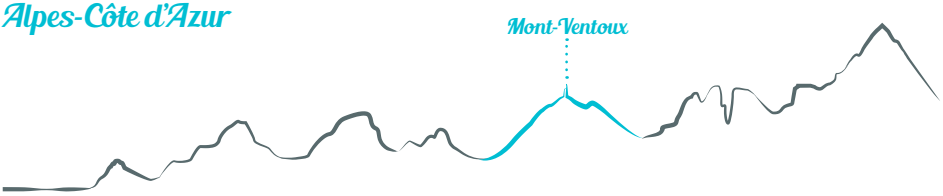

Séquestration du carbone dans les forêts privées du Mont-Ventoux

Chaque année, la forêt française séquestre entre 10 et 15 % des émissions anthropiques de gaz à effet de serre. L'optimisation de la fonction de séquestration du carbone par les forêts et le stockage dans des produits bois à haute valeur ajoutée (production de bois d'œuvre) permet ainsi d'atténuer les effets du changement climatique.

Avec le soutien financier du Tour de France (ASO) et en collaboration avec le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), **le projet de Parc naturel régional du Mont-Ventoux** a donc lancé l'appel à projets « Carbone + » auprès de propriétaires forestiers privés, afin qu'ils mettent en place des opérations de séquestration du carbone en forêt. Concrètement, il s'agit de financer des travaux d'amélioration des peuplements afin d'éviter les coupes rases et ainsi repousser l'âge de la récolte. Au total, plus de 50 ha de travaux sylvicoles ont permis pour un gain carbone de 8 800 t CO_2.

Les propriétaires forestiers se sont par ailleurs engagés sur le long terme en se dotant chacun d'un document de gestion durable agréé par le CNPF, représentant 370 hectares de forêts maintenant gérées durablement. En servant d'exemples pour les propriétaires alentours, ces opérations ont eu un effet levier : au total, 2 100 ha de forêts sont maintenant dotés de documents de gestion durable sur les communes concernées par le projet.

Cette action pilote en région Sud fait partie des programmes permettant la construction d'un référentiel de certification carbone à l'échelle nationale.

© H. Baudriller-Cacaud - CNPF

Et aussi...

CAMARGUE

- Offre d'éducation et de sensibilisation au territoire diversifiée avec, par exemple, la programmation du Musée de la Camargue.
- Développement de la filière bio et promotion d'une agriculture durable notamment pour le riz.

ALPILLES

- Un guide « Habiter les Alpilles » où la future occupation de l'espace et la façon de construire s'inspire du savoir-faire des anciens.
- Développement de signes de qualité des produits agricoles et touristiques en s'appuyant sur la marque nationale « Valeurs Parc naturel régional ».

SAINTE-BAUME

- Publication d'un guide des producteurs agricoles en vente directe.
- Création et promotion d'un tracé de grande itinérance de pays multi-activités.

LUBERON

- Programme "Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages du Luberon".
- Mise en place d'un Projet alimentaire territorial, programme structurant autour de l'agriculture, les circuits courts, l'alimentation.

BARONNIES PROVENÇALES

- Protection et valorisation du ciel nocturne des Baronnies provençales.
- Mise en place d'un groupement de compétences autour de l'assainissement écologique.

MONT-VENTOUX

- Valorisation des produits et savoir-faire locaux et lancement d'un Projet alimentaire territorial.
- Accompagnement des communes dans le passage au Zérophyto dans leurs cimetières.

VERDON

- Le Parc porte un Projet alimentaire territorial tourné vers les microfilières, la sensibilisation des consommateurs à une alimentation de qualité et les pratiques amateurs.
- Animation et formation sur l'alimentation à la Maison du Parc, autour d'une ferme caprine pédagogique.

PRÉALPES D'AZUR

- Développement d'un schéma d'interprétation pour consolider l'identité du territoire par la valorisation de ses patrimoines.

QUEYRAS

- Élaboration d'un Plan Agro-alimentaire territorial à l'échelle du Pôle d'équilibre Territorial et rural (PETR) pour la valorisation des productions agricoles locales.

RÉSEAU DES PARCS

- Chemins des Parcs : un site et une appli mobile qui présentent gratuitement l'offre de randonnées à pied, à vélo, VTT et cheval dans les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur. **www.cheminsdesparcs.fr**

Contacts

Camargue

Mas du pont de Rousty
13200 Arles
04 90 97 10 40
www.parc-camargue.fr

Alpilles

2, boulevard Marceau
13210 Saint-Rémy-de-Provence
04 90 90 44 00
www.parc-alpilles.fr

Sainte-Baume

Nazareth - 2219 CD80 - Route de Nans
83640 Plan d'Aups Sainte-Baume
04 42 72 35 22
www.pnr-saintebaume.fr

Luberon

60, place Jean-Jaurès - BP 122
84404 Apt
04 90 04 42 00
www.parcduluberon.fr

Baronnies provençales

575, route de Nyons
26510 Sahune
04 75 26 79 05
www.baronnies-provencales.fr

Mont-Ventoux

830, avenue du Mont-Ventoux
84200 Carpentras
04 90 63 22 74
www.smaemv.fr

Verdon

Maison du Parc Domaine de Valx
04360 Moustiers-Sainte-Marie
04 92 74 68 00
www.parcduverdon.fr

Préalpes d'Azur

1, avenue François Goby
06460 Saint-Vallier-de-Thiey
04 92 42 08 63
www.pnr-prealpesdazur.fr

Queyras

La ville
05350 Arvieux
04 92 46 88 20
www.pnr-queyras.fr

Crédits Conception-rédaction : Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les services de la Région et Le fil conducteur / Francine Brondex.
Mise en page : Régis Lesserteur - Impression : Facimprimeur, 06300 Nice

Les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont pleinement investis dans la lutte contre le changement climatique et la transition écologique et énergétique. Leur action concrète au plus près du terrain et leur capacité à initier des projets innovants, sur-mesure et collaboratifs, les placent au cœur du Plan Climat de la Région Sud initié en 2017 « une COP d'avance ».

Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de Camargue
Parc naturel régional des Alpilles
Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Parc naturel régional du Luberon
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
Parc naturel régional des Baronnies provençales
Projet Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Parc naturel régional du Verdon
Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
Parc naturel régional du Queyras

© photo couverture : PNRBp - Ci-dessus : © PNRV